

http://www.liberation.fr/debats/2018/05/27/pour-un-service-national-universel-de-la-solidarite_1654552

Dans une lettre ouverte au président Macron, les auteurs proposent de développer leur projet de service national universel jusqu'à en faire le complément incontournable, solidaire, de l'école de la République.

Monsieur le Président,

Vous vous êtes engagé à mettre en place un service national universel (SNU), pour « développer un esprit commun de défense et de secours », « donner à notre jeunesse la possibilité de se réunir autour d'un enjeu commun en abattant toutes les barrières sociales », et avoir « des grandes causes à défendre, des combats à mener dans les domaines social, environnemental, culturel... ».

Nous sommes convaincus, comme vous, que le service national universel est une grande idée. Une grande idée qu'il convient de mettre en œuvre avec autant de résolution que de discernement. Il en va de l'avenir de notre jeunesse, de notre cohésion nationale et de notre capacité à faire naître une société de l'engagement et de la fraternité. Cette volonté correspond à une urgence. Celle tirée du constat de la dégradation des solidarités dans notre nation, et que le mot « Fraternité » de notre devise nationale s'est peu à peu vidé de son contenu. Ce dont il s'agit ici est bien la régénération du seul terme de notre triptyque républicain qui ne se quantifie pas. Celui qui permet de combler les besoins accrus de solidarité : vieux solitaires, femmes abandonnées, jeunes paumés, ghettoisés, exclus, réfugiés, illettrisme, détresses matérielles et morales, territoires livrés au chômage de masse, santé, environnement... La liste est longue des tâches auxquelles nous sommes tous conviés pour recoudre l'étoffe de la nation et de ce qui fait de chacun d'entre nous le gardien de son frère.

Vous aviez initialement envisagé un mois de service sous encadrement militaire, pour permettre aux jeunes de « vivre une expérience intensive de vie en collectivité » et « acquérir une culture de défense et de secours ». Ce temps était censé donner une dimension complémentaire à l'actuel service civique, créé en 2010, qui permet lui à nos jeunes de consacrer un temps de leur vie (de six à douze mois) à des missions d'intérêt général au sein d'associations ou services publics, tout en bénéficiant d'une formation civique et citoyenne pratique et incarnée. Un service civique devenu la pierre d'angle de notre service national actuel aux côtés de la Journée défense et citoyenneté. Proposé à l'issue des émeutes de 2005 sur la base d'expériences associatives précurseurs, nourri des réflexions de nombreuses personnalités rassemblées autour de l'idée d'un « service civique universel et obligatoire » par le journal la Vie sous l'inspiration de Germaine Tillion, Edgar Morin, Jean Daniel, Stéphane Hessel, René Rémond... Ce service de la fraternité visait à créer des temps et des lieux de solidarité voués au secours de toutes détresses collectives et individuelles avec la volonté de ne plus laisser à chaque génération tant de ses membres aux bords du chemin républicain. La nécessité de son développement réapparaît à chaque nouvelle crise qui frappe notre nation : Charlie Hebdo, le Bataclan.

Le service civique est considéré comme l'une des politiques publiques les plus innovantes des dix dernières années. Fruit d'expériences éprouvées sur le terrain, il a été construit collectivement par les pouvoirs publics, les associations, les mouvements de jeunes, avec l'implication croissante des syndicats qui soutiennent aujourd'hui son développement sous réserve de cadrage et qualité des missions. Il a aussi fait la preuve de son efficacité. Avec 130 000 jeunes mobilisés volontairement sur la seule année 2017 (soit presque 20 % d'une classe d'âge déjà). Il apporte aux associations et services publics de ce pays un réel soutien par la mobilisation de jeunes aux compétences variées et, en retour, il apporte à ces derniers une expérience de solidarité et d'utilité sociale forte renforçant leur adhésion républicaine, et leur capacité à s'insérer dans la vie citoyenne et professionnelle.

L'expérience des acteurs de terrain est sans équivoque : si l'on veut avoir un impact sur le sentiment d'appartenance de nos jeunes à ce pays, si l'on veut qu'ils ressortent de leur « service national » plus citoyens et engagés, il nous faut leur confier de vraies missions et responsabilités, qu'ils soient en position « d'acteurs » et non de « bénéficiaires ». Nous n'avons pas besoin d'une école bis, mais de changer de paradigme. Or, en dessous de six voire neuf mois, cet objectif ne peut être atteint : non seulement nos associations et services publics ne voient que peu d'intérêt à accueillir des jeunes pour une durée moindre, mais tous les experts de l'éducation confirment que seuls la pratique et le temps permettent d'obtenir un impact éducatif durable.

Le projet de service national universel d'un mois, tel qu'il semble se dessiner, n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous ne compenserons pas seize ans d'éventuelles lacunes éducationnelles sur les questions de citoyenneté, ou d'absence de mixité sociale dans nos quartiers et écoles, en quatre semaines de « formations intensives », aussi bien encadrées soient-elles.

Le service national universel que vous appelez de vos vœux, pour réussir, doit investir dans l'amélioration et la généralisation de ce qui marche. D'une part, sur l'universalisation du service civique actuel qui devrait devenir une étape structurante du parcours éducatif de tous nos jeunes, un temps de vie « gagnant, gagnant » où les jeunes donnent à la société tout en bénéficiant d'une expérience valorisable et formatrice. Volontaire mais tellement valorisé et promu qu'il devienne incontournable. Il pourrait être amélioré, afin d'en faire pour tous une vraie expérience intergénérationnelle de mixité sociale, en généralisant le principe de missions collectives permettant le brassage de jeunes de tous origines et niveaux d'études. Comme pour le service national de l'éducation, laïque, gratuit, universel rappelons que l'obligation réside avant tout dans les moyens que s'impose la nation afin que chacun de ses membres accède à la dignité citoyenne.

D'autre part, sur la Journée défense et citoyenneté qui pourrait être améliorée pour à la fois faire l'état des lieux du niveau de santé et d'illettrisme de la population, et enseigner à nos jeunes les gestes essentiels en matière de sécurité, défense et secourisme, les sensibiliser à leurs droits et devoirs, et leur présenter les différentes manières de s'engager et d'être des citoyens solidaires tout au long de leur vie. Ceci en rappel des fondamentaux acquis dans le cadre du cursus scolaire.

Monsieur le Président, un service national universel ainsi rationalisé, alliant temps court de formation et temps consistant de « réel service rendu à la Nation », conçu sur les réussites du service civique d'aujourd'hui mais avec l'ambition qui est la vôtre pour l'avenir, pourrait transformer en profondeur notre société. Il pourrait devenir le complément incontournable, évident, solidaire, de l'école de la République. Notre école de la Fraternité.

Signataires :

Max Armanet Journaliste, auteur du Manifeste pour un service civique obligatoire / Jean Daniel Ecrivain, journaliste
Véronique Fayet Présidente du Secours catholique / Jean-Baptiste de Foucauld Inspecteur général des finances, fondateur du Pacte civique / Olivier Mongin Ecrivain, ex-directeur de la revue Esprit / Edgar Morin Sociologue, philosophe / Anne-Claire Pache Professeure titulaire de la chaire philanthropie, Essec Business School.

23/05/2018 - MISSION VOLONTARIAT - UN ÉLAN NOUVEAU POUR LES SAPEURS-POMPIERS

<https://www.pompiers.fr/missionvolontariat/rapport>

Rapport remis mercredi 23 mai 2018 au ministre d'État, ministre de l'Intérieur Gérard Collomb

PRÉAMBULE - UNE AMBITION : INVENTER LE VOLONTARIAT DE SAPEURS-POMPIERS DU XXIÈME SIÈCLE

Le président de la République et le gouvernement ont pris des engagements afin de consolider le modèle du volontariat de sapeurs-pompiers et d'aller au-delà de la simple stabilisation des effectifs observée depuis 2015. Lors de son discours de remerciement aux forces mobilisées sur les feux de forêt et les ouragans, prononcé le 6 octobre 2017 à l'Élysée, M. Emmanuel MACRON déclarait : « Je défendrai farouchement le modèle reposant sur le volontariat des sapeurs-pompiers, qui n'est ni du salariat ni du bénévolat, mais j'ai aussi conscience que nous sommes arrivés à la fin d'un cycle, celui engagé par les travaux de la commission "ambition volontariat", présidée par Luc FERRY en 2009 et les dispositions ensuite engagées et adoptées en 2012-2013 pour en faciliter l'exercice. J'ai donc demandé au ministre de l'intérieur de mener une consultation élargie pour arrêter sur la durée du quinquennat un plan innovant et ambitieux concernant le volontariat. Cette consultation s'appuiera sur vous, mais aussi sur des personnalités. Je souhaite que cette réflexion prenne en compte la perspective du futur service national universel que j'appelle de mes vœux et où les formes d'engagements qui sont les vôtres doivent pouvoir aussi s'inscrire et où la formation aux gestes de premiers secours [...] doit aussi trouver sa place par cette formation de base que chaque citoyen doit pouvoir acquérir. »

PARTIE II. – LES PRÉCONISATIONS

Proposition n° 14. – Faire du futur service national universel obligatoire un levier de promotion de l'engagement et de diversification du recrutement des SPV (sapeur-pompier volontaire).

Dans la même logique, le service national universel obligatoire (SNUO), souhaité par le président de la République, est une opportunité majeure pour sensibiliser les jeunes au volontariat de sapeurs-pompiers, susciter des vocations au sein de toutes les régions et tous les milieux sociaux, et permettre à des catégories de population actuellement peu représentées (étudiants, cadres, jeunes des quartiers urbains et périurbains, hommes et femmes) d'enrichir le corps des sapeurs-pompiers de leur volonté d'engagement.

L'ensemble des acteurs de la communauté des SIS doit se saisir de cette opportunité et se mobiliser pour : promouvoir l'engagement comme sapeur-pompier auprès de la jeunesse en participant à travers l'encadrement de la partie de tronc commun du SNUO et accueillir en son sein de jeunes engagés du service national, vivier de futurs SPV.

En contrepartie, la mise en place d'une équivalence pour les jeunes de plus de 12 ans déjà engagés comme JSP ou jeunes SPV doit contribuer à faire du SNUO un vecteur de reconnaissance de l'engagement comme sapeur-pompier.

Proposition n° 25-4. – Différentes mesures complémentaires méritent d'être prises pour conforter la motivation et la reconnaissance de l'engagement comme JSP, telles que :

- la reconnaissance par équivalence du brevet national de JSP comme diplôme de niveau V ;
- la création d'une équivalence du service national universel obligatoire pour les titulaires du brevet national de jeune sapeur-pompier (cf. supra) ;
- la prise en compte des années d'engagement comme JSP dans le calcul de l'ancienneté au titre de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers sous la forme d'une bonification forfaitaire d'un an pour les lauréats du brevet national de JSP ;
- la participation de JSP aux cérémonies officielles de la République, telles que le défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées.

CONCLUSION. – ÉRIGER LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT DE SAPEURS-POMPIERS AU RANG DE POLITIQUE PUBLIQUE NATIONALE

(...) Les SPV sont depuis toujours à la pointe de la société de l'engagement, que le président de la République souhaite développer. Dès lors, ces près de 194 000 femmes et hommes ont vocation à être reconnus sur un pied d'égalité avec les membres de la Garde nationale.

Ils constituent un vivier de recrutement commun avec celui des réservistes opérationnels des forces armées et de la gendarmerie et de la police nationales. Afin d'éviter toute forme de concurrence des engagements ou tout biais dans les décisions des candidats, les SPV doivent bénéficier des mesures d'attractivité de la Garde nationale. Rappelons ici que, de 1831 à 1871, cet intitulé s'appliquait à une force majoritairement composée de sapeurs-pompiers, assurant la défense passive du territoire.

La participation des sapeurs-pompiers de France au futur service national universel obligatoire relève de la même évidence. D'une part, ce service permettra chaque année de susciter des vocations pour un engagement comme SPV au sein des SDIS auprès de 800 000 jeunes de toutes les régions et de tous les milieux sociaux. D'autre part, leurs compétences en matière de sécurité et de secourisme, leur attachement aux valeurs républicaines ainsi que leur présence dense sur l'ensemble du territoire font des SPV des acteurs naturels de chaque séquence que ce nouveau service national pourrait comporter : enseignement civique dans les établissements scolaires, formation aux gestes et comportements qui sauvent lors d'un « rite de passage » se substituant à l'actuelle journée défense et citoyenneté, et immersion en CIS pour une période de quelques semaines ou quelques mois, par exemple via le service civique de sapeurs-pompiers.